



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de réouverture des parcs à thème

Question écrite n° 39179

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conditions de réouverture des parcs à thème. Suite aux nouvelles annonces gouvernementales, ces derniers sont autorisés à rouvrir dès le 19 mai 2021. Toutefois, les attractions ne pourraient fonctionner à nouveau que le 9 juin 2021. Les exploitants de ces parcs à thème redoutent également que leurs visiteurs ne soient soumis à l'obligation de présentation d'un pass sanitaire, obligation qui s'imposerait dans tous les sites accueillant plus de 1 000 personnes en simultanée. Selon eux, cette mesure serait totalement injustifiée et inapplicable à leurs sites. Elle les pénaliserait fortement dans la mesure où leurs visiteurs sont principalement des familles et des jeunes pour lesquels la campagne de vaccination ne fait que débiter. De plus, contrairement aux grands événements, le flux de visiteurs (horaire d'accès, déplacement sur le site, sortie) est plus facilement gérable. Enfin, la majorité de leurs visiteurs n'ont pas le réflexe de réserver leurs entrées mais choisissent de s'y rendre en fonction de la météo ou des activités envisagées. L'ensemble de ces contraintes risque donc de décourager de nombreux exploitants qui pourraient faire le choix de rester fermer. C'est pourquoi il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et les mesures qu'il envisage pour rassurer les exploitants des parcs à thème.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39179

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4295

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)